



TG/177/2(proj.)
ORIGINAL: anglais
DATE : 2000-09-05

F

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PROJET

PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DES CARACTÈRES
DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

ZANTÉDESQUIE
(*Zantedeschia* Spreng.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs d'examen.....	3
II. Matériel requis.....	3
III. Conduite de l'examen.....	3
IV. Méthodes et observations.....	4
V. Groupement des variétés.....	5
VI. Caractères et symboles.....	5
VII. Tableau des caractères.. ..	6
VIII. Explications du tableau des caractères.....	17
IX. Littérature.....	19
X. Questionnaire technique.....	20

I. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés à multiplication végétative de *Zantedeschia* Spreng., de la famille des Aracées.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale recommandée de matériel végétal est de :

20 tubercules ou rhizomes d'une taille correspondant au stade de la floraison ou
20 plantes jeunes.

2. Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tous parasites ou maladies importants.

3. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement, en particulier à l'acide gibberellique. Si les autorités compétentes autorisent ou exigent quelque autre traitement, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. L'examen demande en règle générale un cycle de végétation. Lorsqu'il subsiste un doute sur la distinction ou l'homogénéité après un cycle de végétation, l'examen est poursuivi pendant un second cycle.

2. Les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut aussi être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans les conditions de culture indiquées ci-après.

Température : De préférence entre 15°C et 25°C.

Plantation : En mars (hémisphère nord), d'août à octobre (hémisphère sud).

Substrat : Substrat très bien drainé, riche en humus.

Fertilisation : Éviter l'excès d'azote pour les variétés caduques. On peut ajouter des spores.

- Irrigation : Variétés caduques : tenir humide, mais jamais détrempé.
Zantedeschia aethiopica : préfère un arrosage plus abondant.
- Hygrométrie : Les variétés caduques préfèrent une atmosphère moins humide que *Zantedeschia aethiopica*.
- Ombrage : Ne pas ombrager ou utiliser une toile d'ombrage à 40%, selon les conditions locales.

La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit porter sur 20 plantes. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Toutes les observations par mesure ou dénombrement doivent être effectuées sur 10 plantes ou parties de plantes, à raison d'une partie par plante.
2. Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 20 plantes, le nombre maximal de plantes aberrantes toléré sera de 1.
3. Toutes les observations doivent être effectuées sur des plantes portant des fleurs de taille maximale, à l'époque de la pleine floraison.
4. Toutes les observations relatives à la feuille doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées provenant de pousses florifères. La largeur du limbe doit être mesurée à la partie la plus large de la feuille, qui pourra comprendre les lobes.
5. Sauf indication contraire, toutes les observations relatives à la feuille doivent être effectuées au début de la déhiscence des anthères.
6. Toutes les observations relatives à l'affaiblissement, à l'intensification et au verdissement de la couleur de la fleur avec l'âge doivent être effectuées deux à trois semaines après la libération du pollen.
7. Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleur doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond blanc.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Type de plante (caractère 1)
- b) Limbe : taches sur la partie supérieure (caractère 15)
- c) Gaine : longueur naturelle (vue d'en haut) (caractère 23)
- d) Gaine : largeur naturelle (vue d'en haut) (caractère 24)
- e) Gaine : couleur principale de la face interne (sauf la couleur de la tache sur la gorge, si présente) (caractère 27), avec les groupes suivants :
 - Groupe 1 : blanc
 - Groupe 2 : crème
 - Groupe 3 : jaune
 - Groupe 4 : brun-jaune
 - Groupe 5 : jaune orangé
 - Groupe 6 : orange
 - Groupe 7 : rouge orangé
 - Groupe 8 : rouge
 - Groupe 9 : rouge-violet
 - Groupe 10 : rose
 - Groupe 11 : rose pourpre
 - Groupe 12 : violet
- f) Gaine : présence d'une tache sur la gorge (caractère 32)

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères, avec leurs différents niveaux d'expression.

2. En regard des différents niveaux d'expression de chaque caractère figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.

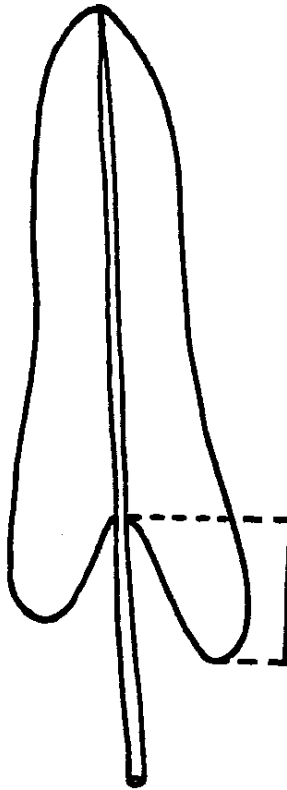
3. Légende :

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

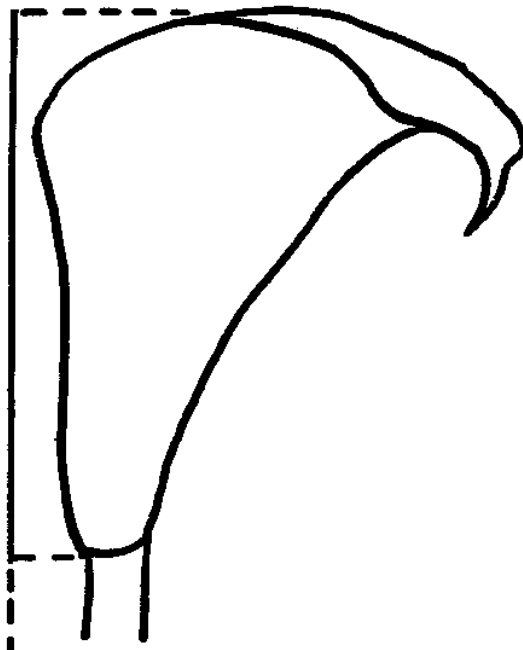
(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VIII. Explications du tableau des caractères

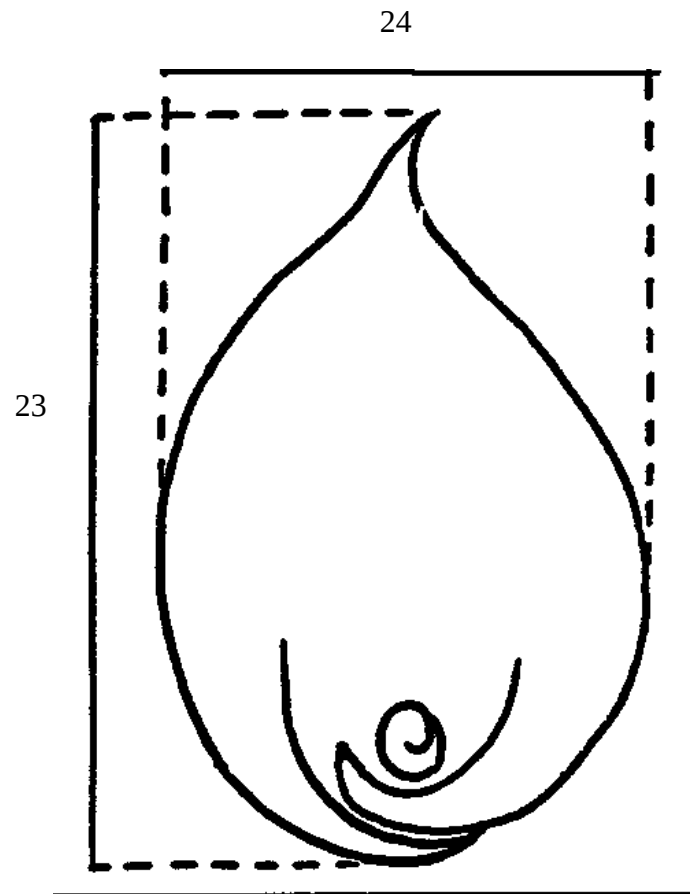
Add. 12 : Limbe : longueur du lobe



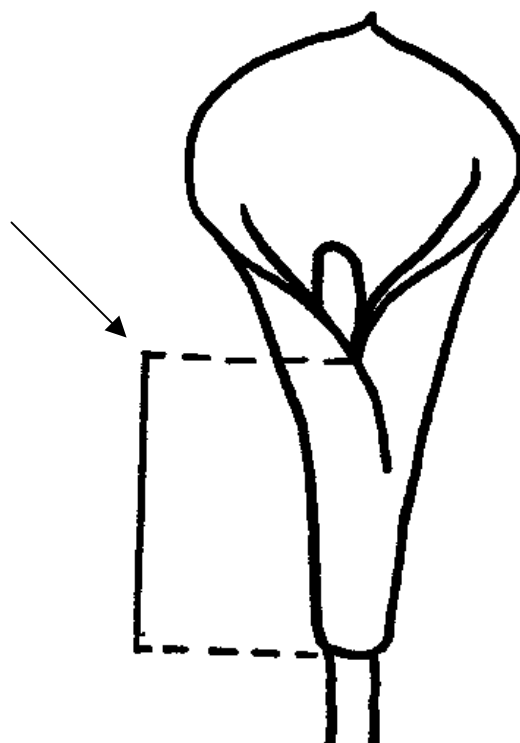
Add. 22 : Gaine : hauteur naturelle (coïncidant avec le pédoncule)



Add. 23 et 24 : Gaine : longueur naturelle (vue d'en haut) (23) et largeur naturelle (vue d'en haut) (24)



Add. 25 : Gaine : hauteur de la partie recouvrante



IX. Littérature

Batten, Auriol, 1988: "Flowers of Southern Africa", Southern Book Publishers (Pty) Ltd., Johannesburg, 3pp.

Letty, Cythna, 1973: "The Genus *Zantedeschia*", Bothalia 11, 1 & 2, pp 5 - 26.

Singh, Y.; Van Wyk, A.E.; Baijnath, H., 1996: "Taxonomic notes on the genus *Zantedeschia* Spreng. (Araceae) in Southern Africa", S. Afr. J. Bot. 62(6), pp 321-324.

Still, S.M., 1980: "Manual of Herbaceous Ornamental Plants", STIPES Publishing Company, Illinois, pp 716-717.

Tija, B.O., 1989: *Zantedeschia* in Handbook of Flowering (Halevy, A.H. ed.) Volume VI, CRC Press, Boca Raton, pp 697-702.

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale	
1.1 Genre : <i>Zantedeschia</i> Spreng. ZANTÉDESQUIE	
1.2 Espèce : (indiquer l'espèce)	
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obteneur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine

a) Plante de semis (préciser les variétés parentes)

..... []

b) Mutation (préciser la variété parente)

..... []

c) Découverte (préciser le lieu et la date)

..... []

4.2 Méthode de reproduction

a) *in vitro*

..... []

b) tubercule

..... []

c) autre (préciser)

..... []

4.3 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les Principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).		
Caractères	Exemples	Note
5.1 Type de plante (1)		
caduque		1[]
semi-caduque		2[]
toujours verte		3[]
5.2 Limbe : taches sur la partie supérieure (15)		
absentes	Hope Cross	1[]
présentes	Majestic Red	9[]
5.3 Gaine : longueur naturelle (vue d'en haut) (23)		
courte	Celeste	3[]
courte à moyenne	Pink Persuasion	4[]
moyenne	Schwarzwald	5[]
moyenne à longue		6[]
longue	Green Tip	7[]
5.4 Gaine : largeur naturelle (vue d'en haut) (24)		
étroite	Schwarzwald	3[]
étroite à moyenne	Inspiration	4[]
moyenne	Pink Persuasion	5[]
moyenne à large		6[]
large		7[]

Caractères	Exemples	Note
5.5i (27) Gaine : couleur principale de la face interne (sauf la couleur de la tache sur la gorge, si présente) Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.5ii (27) Gaine : couleur principale de la face interne (sauf la couleur de la tache sur la gorge, si présente) blanc crème jaune brun-jaune jaune orangé orange rouge orangé rouge rouge-violet rose rose pourpre violet		1[] 2[] 3[] 4[] 5[] 6[] 7[] 8[] 9[] 10[] 11[] 12[]
5.6 (32) Gaine : présence d'une tache sur la gorge absente présente	Inspiration Black Magic	1[] 9[]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
------------------------------------	---	---	---

^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination des caractères distinctifs de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

a) Conditions de plantation

- entièrement couverte par le sol []
- partiellement découverte []

b) Autres conditions

7.3 Utilisation de la variété

- a) jardin []
- b) fleur coupée []
- c) plante en pot []

7.4 Autres renseignements

Une photographie représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique

[Fin du document]